

Ils sont les meilleurs apprentis de France dans le bâtiment



Cyril Rouzeau, Kévin Le Boulh, Mattis Durand, Maxime Boucard et Tony Chupin étaient entourés de leurs maîtres d'apprentissage.

Les trois meilleurs apprentis de France dans le secteur du bâtiment sont vendéens mais surtout originaires de Noirmoutier-en-l'île (Vendée). Une performance qui marquera l'édition 2017. Créé en 1985, le concours « des meilleurs apprentis de France » réunit, chaque année, plus de 6 000 candidats dans plus de 90 métiers. En avril dernier, cinq apprentis de l'île se sont inscrits volontairement et ont terminé lauréats lors de l'épreuve départementale de ce concours.

De l'or national

Maxime Boucard, Tony Chupin, Kevin Le Boulh et Cyril Rouzeau ont remporté une médaille d'or dans leur formation respective, installateur sanitaire pour le premier, maçon pour le second et le troisième, paysagiste pour le quatrième. Mattis Durand a été médaillé d'argent dans le métier d'installateur thermique.

En mai, les cinq médaillés ont accédé au concours régional et ont fait le même score qu'au niveau départemental, remportant donc encore quatre médailles d'or et une médaille d'argent.

L'histoire ne s'arrête pas là. Trois d'entre eux ont décroché l'or national. Il s'agit de Maxime Boucard, de Tony Chupin et de Kevin Le Boulh, tous trois dans le secteur du bâtiment. Une grande satisfaction tant pour leurs parents que pour leurs maîtres d'apprentissage. Fiers aussi, les bénévoles de l'association barbâtrine, L'outil en main, qui ont formé, pendant quelques années aux gestes de leur métier, trois d'entre eux.

Un apprenti reste en lice. Cyril Rouzeau, paysagiste, concourra pour la médaille d'or nationale au mois de septembre.

Ces cinq jeunes ont été mis à l'honneur, en juillet dernier, en présence de Daniel Laidin, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, et de Jean-Paul Elineau, président de la société des meilleurs ouvriers de France, section Vendée. Chacun d'entre eux s'est vu remettre un bon d'achat pour de l'outillage, d'un montant de 150 €, offert par la communauté de communes de l'île.